

Direction des Etudes des  
Répertoires et des Statistiques

**TABLEAU DE BORD**

juin 2014

**Les accidents et maladies  
professionnelles  
du régime des non-salariés agricoles  
au premier trimestre 2013**

Juin 2014

# Tableau de bord Les accidents et maladies professionnelles du régime des non-salariés agricoles 1<sup>er</sup> trimestre 2013

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES  
ET DES STATISTIQUES

**Directeur de la publication :**

[pelc.alain@ccmsa.msa.fr](mailto:pelc.alain@ccmsa.msa.fr)

Département "Retraite-Famille- Observatoire  
des risques professionnels agricoles (ORPA)  
- Accidents du travail"

Responsable : Rakhsat SLEIMAN

[sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr](mailto:sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr)

Étude réalisée par :

Michèle BONNET

[bonnet.michele@ccmsa.msa.fr](mailto:bonnet.michele@ccmsa.msa.fr)

Jean-Claude CHRETIEN

[chretien.jean-claude@ccmsa.msa.fr](mailto:chretien.jean-claude@ccmsa.msa.fr)

Mise en page : □

Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :

Claudine GAILLARD

[gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr](mailto:gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr)

Mireille MEDELICE

[medelice.mireille@ccmsa.msa.fr](mailto:medelice.mireille@ccmsa.msa.fr)

## Sommaire

Sources de données .....	5
Le champ de la population .....	5
Données présentées .....	5
1. Une baisse de - 3 % du nombre d'ATMP au premier trimestre 2013 .....	6
2. Un nombre d'accident du travail avec arrêt indemnisé représentant 73 % des ATMP pour les chefs d'exploitation agricole .....	6
3. Une baisse de 17 % des nouvelles IPP attribuées pour les ATMP des chefs d'exploitation agricole .....	6
4. Une baisse de 2 % du montant des prestations versées au titre des ATMP aux chefs d'exploitation agricole.....	7
Définitions .....	10
Annexe .....	11

## Les tableaux

Tableau 1 : Nombre de non-salariés et d'ATMP déclarés.....	8
Tableau 2 : Nombre d'ATMP avec arrêt et nombre de jours d'IJ par grand secteur d'activité .....	8
Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux IPP et par grand secteur d'activité .....	9
Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité.....	9

Télécharger les données au format Excel : 

# Les accidents du travail et maladies professionnelles du régime des non-salariés agricoles

## Principaux indicateurs par grand secteur d'activité

### 1<sup>er</sup> trimestre 2013

---

---

#### Sources de données

Les données proviennent :

- des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles des assurés de la MSA ou du groupement des assureurs agricoles (APRIA RSA) figurant dans les fichiers Oreade (ORigines et Evénements des Accidents des Exploitants),
- des fichiers d'affiliations SAEXA de la Ders (Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques),
- des fichiers prestations Raamses (Régime Agricole d'Assurance Maladie, Statistique Et Santé) de la Ders,

Les tableaux sont établis en fonction des éléments statistiques connus au début d'octobre 2013. Certaines données sont donc susceptibles d'évoluer.

#### Le champ de la population

L'analyse porte sur l'évolution des accidents du travail et des maladies professionnelles ayant donné lieu à un premier versement dans la période considérée pour la population non-salariée relevant du régime agricole ATEXA de France métropolitaine. Les non-salariés agricoles de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin couverts pour le risque accident du travail par un régime local, ne sont pas affiliés à l'Atexa et ne figurent donc pas dans ces données.

La population non salariée concerne les statuts suivants :

- les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole,
- les conjoints de chefs d'exploitation travaillant sur l'exploitation,
- les aides familiaux,
- les affiliés âgés de 14 à 16 ans (20 ans dans certaines situations),
- les cotisants solidaires (depuis 2008) : personnes non-salariées agricoles dont l'importance de l'exploitation ne permet pas l'assujettissement au régime de protection sociale des non-salariés agricoles mais qui sont redevables d'une cotisation forfaitaire de solidarité (articles L. 731-23 et L. 731-24 du code rural).

Les données présentées concernent principalement les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole et sont déclinées pour certains indicateurs sur les autres statuts.

Aucune donnée pour le statut « enfant » n'est présentée car leurs affiliations ne sont pas connues et que très peu d'accidents les concernent.

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation. Elles sont au nombre de 25 (voir annexe).

#### Données présentées

##### **ATTENTION : dans le présent document les données présentées ont été annualisées**

Les données du 1<sup>er</sup> trimestre 2013 présentées ont été transformées pour leur donner une périodicité annuelle. Elles sont comparées aux données du même trimestre de l'année précédente avec une procédure d'annualisation identique.

Les données sur le nombre de non-salariés et sur les accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) avec et sans arrêt sont dénombrées pour tous les statuts non-salariés.

Les données sur le nombre d'accidents avec arrêt indemnisés, sur le nombre des accidents avec Incapacités permanentes partielles (IPP) attribuées pour la première fois et sur les montants des prestations ne sont déclinées que pour les chefs d'exploitation agricole.

## **Les AT/MP du régime des non-salariés agricoles : Principaux indicateurs par grands secteurs d'activité 1<sup>er</sup> trimestre 2013 (annualisé)**

---

*Au cours du premier trimestre 2013, pour les non-salariés agricoles, le nombre annualisé d'accidents du travail et de maladies professionnelles (ATMP) est en diminution de – 3 %.*

*Les accidents du travail avec arrêts indemnisés représentent 72,5 % des accidents du travail des chefs d'exploitation agricole. Pour ces derniers, le nombre d'accident ayant donné lieu à attribution d'une nouvelle Incapacité permanente partielle (IPP) est en baisse de 17 % et le montant des prestations versées également en baisse de 2 %.*

### **1. Une baisse de - 3 % du nombre d'ATMP au premier trimestre 2013**

Le nombre de non-salariés tous statuts confondus présents au cours du premier trimestre 2013 diminue de - 1,5 % par rapport à la même période en 2012 (tableau 1). Cette diminution est effective pour tous les statuts : - 1,0 % pour les chefs d'exploitation agricole et pour les cotisants solidaires et - 5,6 % pour les autres statuts.

Par rapport à 2012, le nombre annualisé d'ATMP est lui en diminution de – 3,0 % (tableau 1). Cette baisse est effective pour tous les statuts et les secteurs à l'exception des solidaire, + 39,6 %, et des chefs d'exploitations agricoles du secteur forestier (+ 6,7 %) dont les effectifs ont baissé de 3,9 %.

L'indice de fréquence est de 47,5 accidents pour 1 000 non-salariés, en recul d'un demi-point par rapport à 2012. Pour les chefs d'exploitation agricole, ce taux est particulièrement élevé dans les secteurs travaux forestiers avec 135,9 accidents pour 1 000 affiliés.

La répartition par type d'accident évolue peu par rapport au premier trimestre 2012, les accidents de travail représentent 88,9 % des ATMP, diminuant de 1 point au profit des maladies professionnelles, 10,2 % du total des ATMP.

### **2. Un nombre d'accident du travail avec arrêt indemnisé représentant 73 % du total des accidents du travail des chefs d'exploitation agricole**

Les indemnités journalières (IJ) ne sont versées au chef d'exploitation agricole qu'après un délai de carence de 7 jours suivant l'arrêt de travail. Pour le premier trimestre 2013, le nombre d'accidents du travail ayant donné lieu pour la première fois à paiement d'IJ représente 72,5 % du total des accidents. Ce pourcentage est en baisse d'un demi-point comparé à 2012. Le nombre de jours moyen de versement d'IJ est de 80 jours en 2013, il reste stable par rapport à 2012 (tableau 2).

Pour les accidents de trajet, 80,4 % ont donné lieu à versement d'IJ. Ce pourcentage est en hausse de + 3 points, mais cette hausse est à relativiser compte tenu du petit nombre d'accidents de trajet enregistré (204 pour 0,8 % des ATMP). Le nombre de jours moyen de versement d'IJ par accident est en diminution de 23 jours par rapport à 2012.

Sur les 2 568 maladies professionnelles, 41,4 % ont donné lieu à un premier paiement d'indemnités journalières. Ce pourcentage est en baisse de 5 points comparé à 2012. Avec 194 jours le nombre moyen d'IJ annualisé est particulièrement élevé pour les maladies professionnelles. Il évolue peu avec 3 jours supplémentaires par rapport à 2012.

### **3. Une baisse de 17 % des nouvelles IPP attribuées pour les ATMP des chefs d'exploitation agricole**

Au premier trimestre 2013 annualisé, 3 276 nouvelles IPP sont recensées essentiellement pour les secteurs « cultures et élevages ». En comparaison avec 2012, le nombre de nouvelles IPP a baissé de - 16,7 % (tableau 3).

Les accidentés du travail ont bénéficié de 2 728 nouvelles attributions d'IPP en diminution de près de 20 % par rapport à 2012. Au premier trimestre 2013, le nombre de rentes attribuées pour des IPP au moins égales à 30 points est en nette baisse avec - 34,5 % de reconnaissance.

En revanche le nombre d'IPP reconnues relatif à une maladie professionnelle est en évolution de + 12,6 % avec une très forte hausse de + 65,2 % pour les IPP d'au moins 30 points donnant lieu à attribution de rentes.

#### **4. Une baisse de 2 % du montant des prestations versées au titre des ATMP aux chefs d'exploitation agricole**

Pour le premier trimestre 2013 annualisé, 72,4 millions d'euros de prestations ont été versées aux chefs d'exploitation agricole, soit une diminution de - 2,1 % par rapport à 2012. Le principal poste est celui des indemnités journalières, avec 54,8 % du total des prestations. Il est suivi par le poste des soins de santé, 23,3 % et par celui des rentes de victimes, 22,0 %. La part des rentes de victimes augmente de 2,5 points au détriment de celle des prestations pour soins de santé (tableau 4).

Les prestations versées pour les accidents du travail représentent 86,3 % du total des prestations. Les maladies professionnelles sont concernées par 12,1 % des prestations et les accidents de trajet par 1,7 %. Cette répartition est pratiquement identique à celle de 2012.

Télécharger les données au format Excel : 

## Les ATMP du régime des non-salariés agricoles : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité 1<sup>er</sup> trimestre 2013

**Tableau 1 : Nombre de non-salariés et d'ATMP déclarés**

	Nombre de non-salariés	Nombre d'AT/MP annualisé	Taux d'ATMP (‰)	Accidents du travail	Accidents de trajet	Maladies professionnelles
<b>Chefs d'exploitations agricoles</b>						
Cultures et élevages	431 546	22 732	52,7	89,1 %	0,8 %	10,1 %
Travaux forestiers	5 621	764	135,9	91,6 %	1,0 %	7,3 %
Activités diverses	29 302	2 304	78,6	89,6%	0,9%	9,5%
s/total secteurs (exploitants)	466 469	25 800	55,3	89,3 %	0,8 %	10,0 %
<b>Autres statuts (hors solidaires)</b>						
s/total tous secteurs	43 597	968	22,2	81,8 %	2,1 %	16,1 %
<b>Tous statuts (hors solidaires)</b>						
Tous secteurs	510 066	26 768	52,5	89,0 %	0,8 %	10,2 %
Solidaires	59 162	268	4,5	85,1 %	1,5 %	13,4 %
<b>ENSEMBLE (Tous statuts)</b>						
Tous secteurs	569 228	27 036	47,5	88,9 %	0,8 %	10,2 %
<b>Evolution période comparable année précédente (N/N-1)</b>						
	Evolution en %		Ecart en points			
Tous secteurs	- 1,5 %	- 3,0 %	- 0,76	- 1,05	0,05	1,00

Source : MSA

**Tableau 2 : Nombre d'ATMP avec arrêt et nombre de jours d'IJ par grand secteur d'activité**

	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nombre de jours d'IJ	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nombre de jours d'IJ	Nbre de MP	% d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nombre de jours d'IJ
<b>Chefs d'exploitations agricoles</b>									
Cultures et élevages	20 264	71,9 %	79,4	176	86,4 %	114,8	2 292	42,2 %	192,2
Autres activités	2 764	77,1 %	83,4	28	42,9 %	206,7	276	34,8 %	216,9
Tous secteurs	23 028	72,5 %	79,9	204	80,4 %	121,5	2 568	41,4 %	194,4
<b>Evolution période comparable année précédente (N/N-1)</b>									
	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>
	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours	Nombre de jours d'IJ	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours	Nombre de jours d'IJ	Nbre de MP	% de MP avec arrêt > 7 jours	Nombre de jours d'IJ
<b>Chefs d'exploitations agricoles</b>									
Cultures et élevages	- 5,0 %	- 1,60	1,45	10,0 %	3,86	- 40,79	11,0 %	- 5,83	4,27
Autres activités	4,1 %	6,35	- 13,44	- 46,2 %	- 18,68	108,92	- 18,8%	- 2,86	- 2,06
Tous secteurs	- 4,0 %	- 0,67	- 0,06	- 3,8 %	3,03	- 22,78	6,8 %	- 5,16	2,95

Source : MSA

**Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux IPP et par grand secteur d'activité**

	Nombre total de nouvelles IPP	Nouvelles IPP attribuées dans le trimestre					
		Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles	
		Nombre	dont IPP >= 30 %	Nombre	dont IPP >= 30 %	Nombre	dont IPP >= 30 %
<b>Chefs d'exploitations agricoles</b>							
Cultures et élevages	3 004	2 516	340	12	0	476	144
Autres activités	272	212	32	0	0	60	8
<b>Tous secteurs</b>	<b>3 276</b>	<b>2 728</b>	<b>372</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>536</b>	<b>152</b>

Evolution période comparable année précédente (N/N-1)

	Evolution en %						
<b>Tous secteurs</b>	<b>- 16,7 %</b>	<b>- 19,7 %</b>	<b>- 34,5 %</b>	<b>- 80,0 %</b>	<b>- 100,0 %</b>	<b>12,6 %</b>	<b>65,2 %</b>

Source : MSA

**Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité**

	Montant total	Répartition par nature de prestations (%)			Répartition par type d'AT (%)		
		Soins de santé	Indemnités journalières	Rentes de victimes	AT	Trajet	MP
<b>Chefs d'exploitations agricoles</b>							
Cultures et élevages	62 788 387 €	22,7 %	55,0 %	22,3 %	85,8 %	1,7 %	12,5 %
Autres activités	9 564 263 €	26,9 %	53,2 %	19,8 %	89,3 %	1,5 %	9,1 %
<b>Tous secteurs</b>	<b>72 352 650 €</b>	<b>23,3 %</b>	<b>54,8 %</b>	<b>22,0 %</b>	<b>86,3 %</b>	<b>1,7 %</b>	<b>12,1 %</b>

Evolution période comparable année précédente (N/N-1)

	Evolution en %	Ecart en points					
<b>Tous secteurs</b>	<b>- 2,1 %</b>	<b>- 2,14</b>	<b>- 0,43</b>	<b>2,57</b>	<b>- 0,28</b>	<b>- 0,09</b>	<b>0,37</b>

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 

## Définitions

Nombre de non-salariés agricoles	Nombre de non-salariés affiliés et présents au cours de la période considérée : - chef d'exploitation et d'entreprise agricole à titre exclusif, principal ou secondaire - conjoint de chef d'exploitation - aide familial - cotisant solidaire
Nombre d'ATMP déclarés	Nombre de nouveaux ATMP déclarés dans la période considérée
Taux d'ATMP	Nombre d'ATMP pour 1 000 non-salariés
Nombre d'ATMP avec arrêt > à 7 jours	Accident ou maladie professionnelle ayant donné lieu à un premier versement d'indemnité journalière (IJ), au cours de la période considérée, après le délai de carence de 7 jours
Nombre de jours d'IJ	Nombre total de jours d'arrêt indemnisés au cours de la période considérée
Nombre de nouvelles IPP	Nombre de nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) connues pour la première fois au cours de la période considérée
Taux IPP	Taux moyen d'incapacité permanente partielle pour les nouvelles IPP connues au cours de la période considérée
Montants des soins de santé	Montants en euros versés pour les soins de santé au cours de la période considérée
Montant des indemnités journalières	Montants en euros versés pour les indemnités journalières au cours de la période considérée.
Montants des rentes de victimes	Montants en euros versés pour les rentes de victime au cours de la période considérée
Montant total ATMP	Somme des coûts soins de santé, indemnités journalières et rentes de victimes versés au cours de la période considérée

### Sigles cités :

APRIA/RSA : Réunion de sociétés d'assurances

ATMP : Accident de travail, de trajet et maladie professionnelle

ATEXA : Accidents du travail des exploitants agricoles

DERS : Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques

IJ : Indemnités journalières

IPP : Incapacités permanentes partielles

MSA : Mutualité sociale agricole

OREADE : Origines et événements des accidents des exploitants

RAAMSES : Régime Agricole d'Assurance Maladie, Statistique Et Santé

SAEXA : Flux de Suivi des Affiliations des Exploitants Agricoles

## Annexe

Catégorie de risque attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation.

- 01 - Maraîchage, floriculture
- 02 - Arboriculture fruitière
- 03 - Pépinières
- 04 - Cultures céréalières et industrielles "grandes cultures"
- 05 - Viticulture
- 06 - Sylviculture
- 07 - Autres cultures spécialisées
- 08 - Elevage bovin lait
- 09 - Elevage bovin viande
- 10 - Elevage bovin mixte
- 11 - Elevage ovins, caprins
- 12 - Elevage porcins
- 13 - Elevage de chevaux
- 14 - Autres élevages de gros animaux
- 15 - Elevage de volailles, de lapins
- 16 - Autres élevages de petits animaux
- 17 - Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques
- 18 - Conchyliculture
- 19 - Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage
- 20 - Marais salants
- 21 - Exploitations de bois
- 22 - Scieries fixes
- 23 - Entreprises de travaux agricoles
- 24 - Entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement
- 25 - Mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles

Dans le présent document ces catégories de risque sont regroupées en trois grands secteurs professionnels :

- **CULTURES ET ELEVAGES**  
*Codes risques → 01 ; 02 ; 03 ; 04 ; 05 ; 07 ; 08 ; 09 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 18 ; 19 ; 20*
- **TRAVAUX FORESTIERS**  
*Codes risques → 06 ; 21 ; 22*
- **ACTIVITES DIVERSES**  
*Codes risques → 17 ; 23 ; 24 ; 25*

**MSA Caisse Centrale**

**Direction des Etudes, des Répertoires et des  
Statistiques**

---

Les Mercuriales

---

40, rue Jean Jaurès

---

Tél. : 01 41 63 77 77

---

93547 Bagnolet Cedex

---

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)



L'essentiel & plus encore